

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES

RISQUES **MAJEURS** **VILLE DE BOLLÈNE**



EDITION
2022



ÉDITO

La Commune de Bollène est concernée par un certain nombre de risques qualifiés de « majeurs », de caractère naturel ou technologique :

- Les inondations de type torrentiel et ruissellements urbains ;
- Les feux de forêt ;
- Les mouvements de terrain ;
- Les séismes (zone de sismicité très faible mais non négligeable) ;
- Les autres phénomènes naturels dangereux (neige, tornade, vents violents) ;
- Les accidents industriels (exemple : explosion de silo) ;
- L'accident nucléaire (site du Tricastin) ;
- La rupture de barrage ;
- Le transport de matières dangereuses (routiers, ferroviaires, voie navigable).

Ces risques peuvent mettre la population bollénoise collectivement et individuellement dans des situations critiques pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines...

La gestion de ces risques et l'information préventives sont essentielles pour assurer une bonne gestion de la crise.

Cette politique de prévention se traduit d'une part, par une organisation planifiée et organisée des secours au moyen du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), et d'autre part, par l'information de la population avec le présent Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Le DICRIM vise à sensibiliser la population sur l'ensemble des risques et à prescrire des consignes de bons comportements et de réflexes, indispensables pour favoriser l'efficacité des secours.

C'est pourquoi, je vous invite à lire attentivement ce document, et à le conserver précieusement.

Anthony Zilio

Maire de Bollène

SOMMAIRE

NUMÉROS UTILES 4

LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES 6

- Cellule Communale de Sécurité (CCS)
- Un inventaire préalable
- Composition de la la CCS
- La Salle de crise

L'ALERTE 8

- Le Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP)
- La vigilance météorologique

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES CONCERNANT BOLLÈNE 12

- Les inondations
- Les feux de forêt
- Les chutes de neige
- Les séismes et mouvements de terrain
- La rupture de barrage
- Le risque industriel
- Le risque nucléaire
- Le risque transport de matières dangereuses
- Le risque Radon

PLAN D'AFFICHAGE DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ 26

ACCIDENTS OU ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS À BOLLÈNE 29

- Évènements significatifs à Bollène ayant donné lieu à arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle
- Accidents technologiques survenus à Bollène

NUMÉROS UTILES

18 ou 112 Pompiers	17 ou 04 90 30 10 28 Gendarmerie	04 90 30 36 85 Police Municipale
15 Samu	04 91 75 25 25 Centre antipoison	0 899 710 284 Météo France (Carpentras)
0 811 01 02 12 Dépannage EDF 0 800 47 33 33 Urgence et dépannage GDF	0 810 074 018 SAUR (eau potable) astreinte	0 977 408 408 SUEZ (assainissement)

Où s'informer ?

En temps normal :

Standard Mairie
04 90 40 51 00

En temps de crise :

Cellule communale de sécurité
04 90 40 51 40

Écoutez la radio :

100.4 FM - France Bleu Vaucluse
Ayez des piles en réserve.

La composition de la Cellule Communale de Sécurité

- Le Maire
- Les Adjointes délégués
- Le Directeur Général des Services
- Les Responsables de service de la Ville de Bollène
- Le service communication de la Ville

et si nécessaire :

- Un représentant de la Gendarmerie
- Un officier du SDIS

LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES

Afin de mettre en œuvre une véritable politique de prévention des risques majeurs, le dispositif suivant a été mis en place :

Cellule Communale de Sécurité (CCS)

La constitution de la Cellule Communale de Sécurité a permis, à chaque situation de crise, de mobiliser, de regrouper et de coordonner un grand nombre de responsables de services municipaux et de corps de métiers concernés par les risques majeurs.

Un inventaire préalable

Un inventaire préalablement établi, a permis de déterminer :

- les risques majeurs (naturels ou technologiques) qui peuvent impacter la commune
- les moyens de prévision et de prévention dont disposent les différents partenaires
- différents plans d'intervention ou d'actions suivant le risque

Dans un deuxième temps ont été listées les consignes de sécurité que devra respecter la population.

Parmi les personnes composant la CCS, on peut distinguer :

- le personnel permanent qui peut être convoqué quel que soit le type de sinistre auquel la Commune doit faire face.
- les services ou conseillers techniques susceptibles d'être associés à la cellule.

Il s'agit de professionnels, de spécialistes ou d'associations locales qui n'interviennent que dans certaines situations.

- les élus Municipaux

La Salle de crise

Le dispositif municipal permet, dès le déclenchement d'un risque ou d'un sinistre, de convoquer sans délai, les membres de la cellule de crise, et de les réunir dans la salle de crise située Rue Ampère.

Cette salle peut être « armée » de tous les moyens de communication nécessaires, lignes téléphoniques, liaisons informatiques, et appels en masse automatisés, en quelques minutes.



L'ALERTE

1^{ER} ÉCHELON : La pré-alerte

À ce niveau de risque, le déclenchement du système Mediasig, et si besoin, le porte à porte, vont permettre de diffuser des messages simultanés de pré-alerte, pour informer la population de la zone concernée, de l'imminence d'un danger.

2^{ÈME} ÉCHELON : L'alerte

Les mêmes moyens seront utilisés pour diffuser les recommandations sur la conduite à tenir.

3^{ÈME} ÉCHELON : La mise en sécurité

Ces mêmes moyens diffuseront les ordres d'évacuation ou de mise à l'abri et les sirènes du SAIP seront activées.

Des essais mensuels des sirènes sont effectués par la préfecture tous les premiers mercredis de chaque mois, à 12h/12h15.

Le Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP)

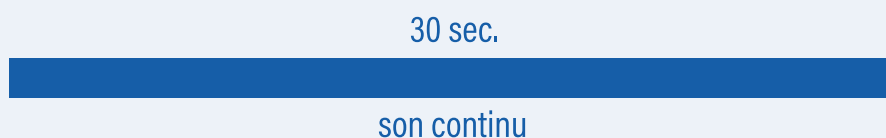
Il s'agit de la diffusion d'un signal sonore à l'aide d'une ou plusieurs sirènes (à Bollène 3 sirènes sont réparties sur le territoire : une sur l'Hôtel-de-Ville, une au Centre de Secours Principal, la troisième à l'usine Blondel), qui est destiné à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe.

Ce signal permet à chacun, de prendre immédiatement les postures de sécurité et les mesures de protection adaptées.

Signal national d'**alerte**



Signal national de **fin d'alerte**



Le Système d'Alerte et d'Information des Populations :

Il ne renseigne pas sur la nature du danger.

Le signal de début d'alerte consiste en trois cycles successifs d'une durée de 1 minute et 41 secondes, chacun est séparé par un intervalle de 5 secondes.

Le signal de fin d'alerte est un son constant de 30 secondes.

La vigilance météorologique

Une carte de vigilance météorologique est actualisée au moins deux fois par jour, par les services de Météo France.

**La carte de vigilance est consultable
sur le site Internet de Météo France :
www.meteo.fr**

Météo Carpentras : 08 99 71 02 84

Elle attire l'attention sur la possibilité d'occurrence de phénomènes météorologiques dangereux.

Si la carte de vigilance comporte au moins une zone orange ou rouge, un bulletin régional de suivi de phénomène exceptionnel est émis par le Centre Météorologique Inter-régional concerné précisant l'évolution du phénomène, sa trajectoire, son intensité et sa fin.

Les événements météorologiques pris en compte.

La carte vigilance météo concerne 5 types d'événements repérés par des pictogrammes associés à chaque département concerné.

Elle donne des informations complémentaires et des consignes de comportement dans les cas des niveaux 3 et 4 (orange et rouge).

NIVEAUX DE VIGILANCE :

NIVEAU 1

(VERT)

Pas de vigilance
particulière

NIVEAU 2

(JAUNE)

Il faut être attentif si on
pratique des activités
sensibles au risque
météorologique.
Des phénomènes habituels
dans la région mais qui
peuvent être dangereux
sont prévus.

NIVEAU 3

(ORANGE)

Il faut être très vigilant, des
phénomènes dangereux
sont prévus. Se tenir au
courant de l'évolution et
suivre les conseils émis.

NIVEAU 4

(ROUGE)

Une vigilance absolue
s'impose. Des phénomènes
météorologiques dangereux
d'intensité exceptionnelle
sont prévus. Il faut se tenir
régulièrement informé de
l'évolution et se conformer
aux conseils ou consignes
émis par les pouvoirs
publics.



FORTES PRÉCIPITATIONS

Niveau 3
(Orange)

Niveau 4
(Rouge)

Conséquences possibles :

- De très fortes précipitations sont attendues, susceptibles d'affecter les activités humaines et la vie économique pendant plusieurs jours.
- Des inondations très importantes sont possibles sur l'ensemble des bassins hydrologiques des départements concernés, y compris dans les zones rarement inondables.
- Des cumuls très importants de précipitation sur de courtes durées peuvent localement provoquer des crues torrentielles de ruisseaux et fossés.
- Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau. 30 cm d'eau sur une chaussée avec un fort courant rend un véhicule incontrôlable.
- Risque de débordement des réseaux d'assainissement.
- Des coupures d'électricité plus ou moins longues peuvent se produire.



ORAGES

Niveau 3
(Orange)

Niveau 4
(Rouge)

Conséquences possibles :

- Nombreux et très violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts.
- Localement, des dégâts très importants sont à craindre sur les habitations, les parcs, les cultures et les plantations.
- Les massifs forestiers peuvent localement subir de forts dommages et peuvent être rendus vulnérables aux feux par des impacts de foudre.
- L'habitat léger et les installations provisoires peuvent être mis en danger.
- Des inondations de caves et points bas sont à craindre ainsi que des crues torrentielles aux abords des ruisseaux et petites rivières

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES CONCERNANT BOLLÈNE

LES INONDATIONS



Définition du risque

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables ; elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau ou à l'accumulation des eaux de ruissellement provoquée par des pluies importantes et durables.

Le risque dans la commune



La commune de Bollène est concernée par l'inondation par débordement du Lez, du Lauzon et du Rhône.

La commune connaît également le phénomène de ruissellement urbain en cas de fortes pluies avec une stagnation des eaux dans certains endroits de la Commune.

Les mesures prises dans la commune

Les mesures réglementaires de prévention :

- l'information de la population par le biais du Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
- la prise en compte du risque dans le droit des sols (Plan Local d'Urbanisme)
- un PPRI Lez. Ce Plan de Prévention du Risque inondation a été prescrit par les Préfets Drôme et Vaucluse en 2006 et concerne toutes les communes du bassin versant du Lez concernées par le risque inondation, dont Bollène.
- un PPRI Rhône révisé en 2019

En outre, la Ville de Bollène est dotée d'un dispositif d'appel automatisé Médiasig, qui permet des appels téléphoniques en masse, pour diffuser très rapidement les messages de pré-alerte et alerte, aux habitants des zones vulnérables.

Vous êtes invités à donner vos coordonnées si ce n'est déjà fait pour figurer dans cette liste d'appels téléphoniques en masse (voir page 31 du présent document).

SI VOUS DEVEZ ÉVACUER VOTRE MAISON :

Rendez-vous :

- Salle Georges Brassens en rive droite du Lez
- Gymnase Paul Éluard en rive gauche du Lez

..... CONDUITE À TENIR EN CAS D'INONDATION



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer. Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours. Il faut être patient même si l'information peut sembler longue à venir.



Montez à pied dans les étages. Ne prenez pas l'ascenseur.



Fermez le gaz et l'électricité.

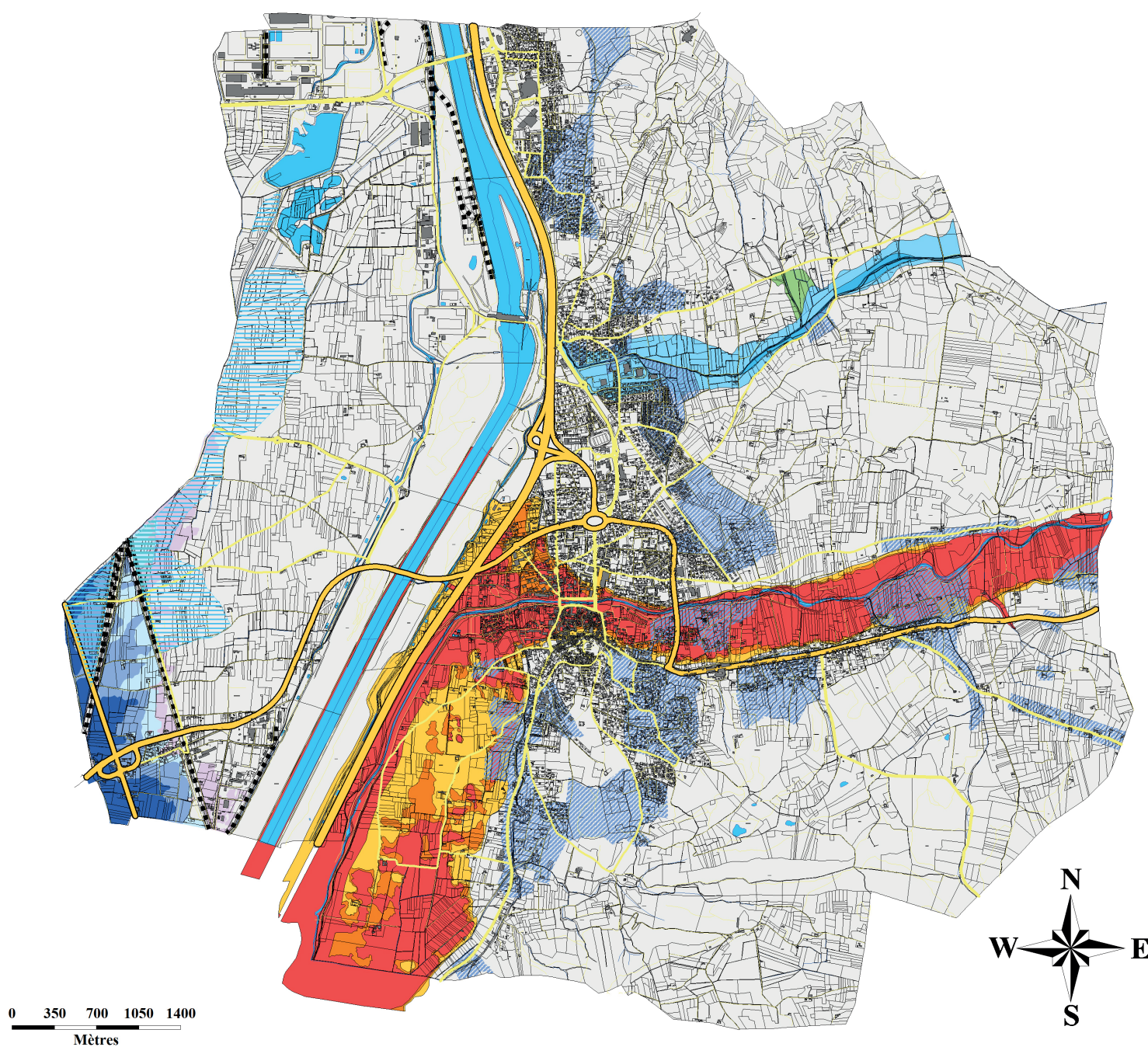


Écoutez la radio : 100.4 FM France Bleu Vaucluse. Ayez des piles en réserve. Respectez les consignes des autorités.



Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations. Placez les documents et objets précieux aux étages, ainsi que de la nourriture et de l'eau. Rentrez les poubelles et les objets pouvant flotter. Mettez à l'abri tous les produits dangereux (pesticides, désherbants...)

ZONES IMPACTÉES PAR LE RISQUE INONDATION



CADASTRE

- Parcelle
- Bâtiments

HYDROGRAPHIE

- Tronçon cours d'eau
- Surface eau

RESEAU ROUTIER

- 1. Autoroute
- 2. R. nationale
- 3. R. départementale
- 4. R. communale
- 5. Chemin communal
- 6. Non classé

RESEAU FERROVIAIRE

- Chemin de fer

ALEA INONDATION PAR RUISSELLEMENT

- Zones soumises au ruissellement

ALEA INONDATION DU LAUZON

ATLAS DES ZONES INONDABLES

- Lit mineur
- Lit moyen
- Lit majeur
- Cône de déjection

ETUDE DU SIAERH NORD-VAUCLUSE

- Crue décennale du Lauzon
- Crue centennale du Lauzon

ALEA INONDATION RHONE

- Modéré bas ($h < 0,5$ m)
- Modéré haut ($0,5 \text{ m} < h < 1$ m)
- Fort ($h > 1$ m)
- Enveloppe crue exceptionnelle

ALEA INONDATION LEZ

- Aléa fort ($h > 1$ m)
- Aléa moyen ($h > 0,5$ m et $1 > v > 0,5 \text{ m}^3/\text{s}$)
- Aléa faible ($h < 0,5$ m et $v < 0,5 \text{ m}^3/\text{s}$)

LES FEUX DE FORÊT



Tout feu se signale en principe par une fumée.

Une fois éclos, un feu peut prendre différentes formes, chacune étant conditionnée par les caractéristiques de la végétation et les conditions climatiques.

Les composantes du milieu naturel et les activités humaines peuvent plus ou moins favoriser l'éclosion et la propagation des feux de forêt.

À Bollène il existe un PPRif (Plan de Prévention des Risques incendies de forêt).

Le PPRif est un outil règlementaire élaboré par l'État en association avec les collectivités territoriales concernées.

Conçu à l'échelle du massif forestier :

- il identifie les zones soumises au risque feu de forêt
- il évalue leur niveau de risque
- il définit les règles d'urbanisme et de construction
- il détermine les mesures de protection à prendre par les collectivités et les particuliers



Quelles sont les mesures de prévention ?

- la surveillance des massifs forestiers particulièrement en période de sécheresse
- la réglementation de la circulation et du stationnement des véhicules à moteur sur les chemins non revêtus desservant les massifs forestiers
- la réglementation de l'emploi du feu dans le département
- la création de pistes (DFCI) destinées à faciliter l'accès aux Sapeurs pompiers
- l'obligation générale de débroussaillage qui s'impose à tout propriétaire dans les zones référencées

Que font les secours ?

Les sapeurs pompiers mettent en œuvre tous les moyens matériels et humains adaptés à l'ampleur du sinistre, en cas d'événement dont l'étendue dépasse le cadre du département ou nécessitant des moyens que le département seul ne peut fournir, des centres opérationnels zonaux (COZ) coordonnent les moyens de défense.

Que font les services municipaux ?

Selon l'ampleur du phénomène, les services techniques et la police municipale mettent en place un périmètre de sécurité et les déviations nécessaires.

La population proche de la zone sinistrée est alertée et évacuée si nécessaire.

..... CONDUITE À TENIR EN CAS DE FEU DE FORÊT À PROXIMITÉ



Ne vous approchez jamais d'un feu de forêt.
Ne sortez pas sans ordre des autorités.



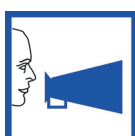
Fermez les vannes de gaz et produits inflammables.



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation.
Arrosez les abords.



Respectez les consignes des autorités.

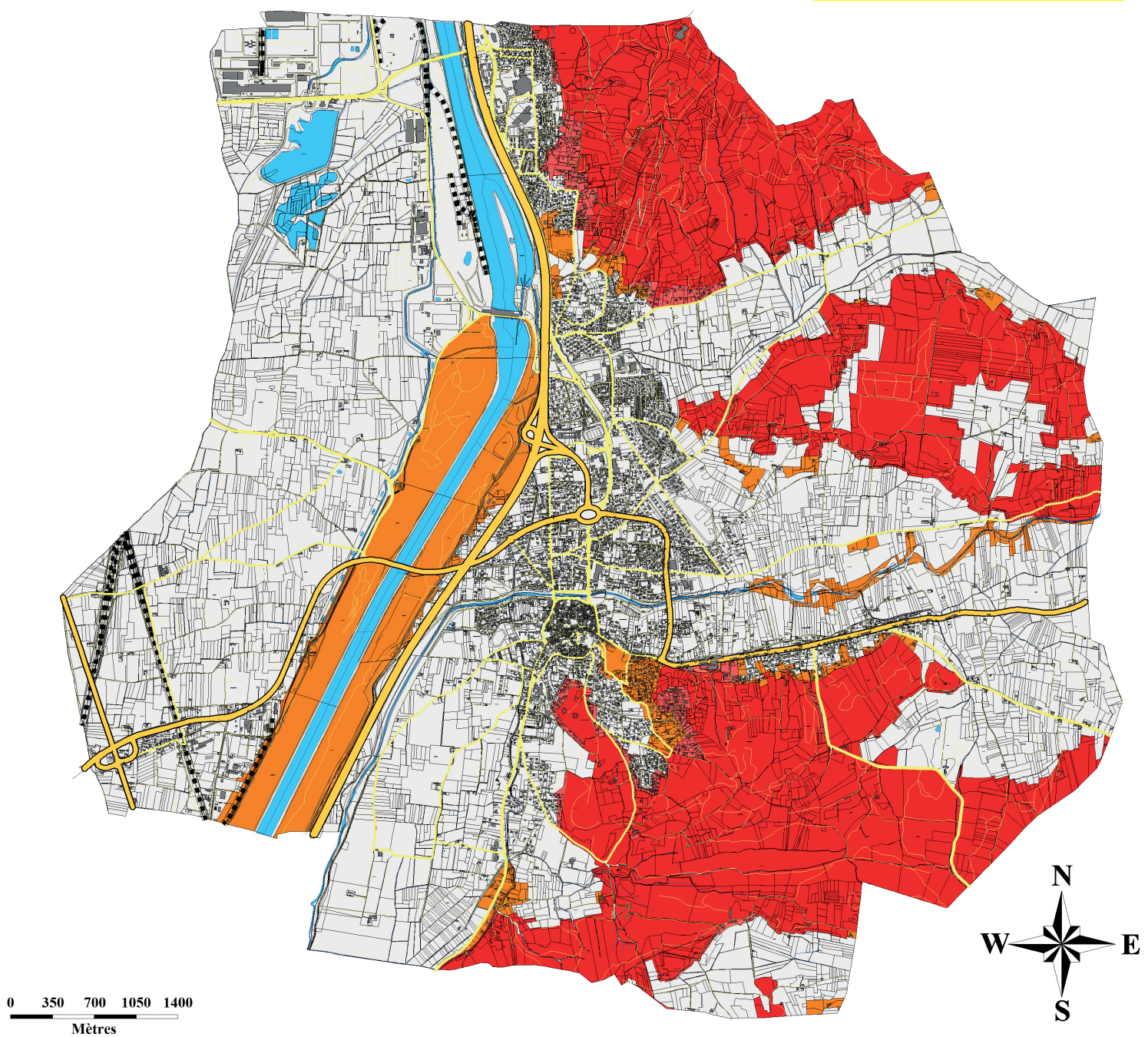


Fermez volets, portes et fenêtres.
Calfeutrez avec des linges mouillés.



Écoutez la radio : 100.4 FM
France Bleu Vaucluse.
Ayez des piles en réserve.
Respectez les consignes des autorités.

ZONES IMPACTÉES PAR LE RISQUE FEUX DE FÔRET



CADASTRE

- Parcelle
- Bâtiments

HYDROGRAPHIE

- Tronçon cours d'eau
- Surface eau

RESEAU ROUTIER

- 1. Autoroute
- 2. R. nationale
- 3. R. départementale
- 4. R. communale
- 5. Chemin communal
- 6. Non classé

RESEAU FERROVIAIRE

- Chemin de fer

ALEA FEUX DE FORÊT

- Aléa moyen
- Aléa fort à très fort
- Aléa très fort

LES CHUTES DE NEIGE



Ces phénomènes ne sont pas toujours faciles à prévoir.

Rares dans notre région, ils provoquent des perturbations importantes car les structures ne sont pas toujours adaptées et la population peu habituée.

L'enneigement exceptionnel est annoncé par la radio et fait l'objet de bulletins spéciaux adressés aux services de secours.

Le risque dans la commune :

La neige et le grand froid sont à prévoir à partir du mois de novembre jusqu'au mois de février.

Les mesures prises dans la commune :

Un plan neige, fixant les moyens matériels et humains à déployer et les priorités d'intervention, est intégré au Plan Communal de Sauvegarde.

Un stock de sel et pouzzolane est toujours disponible et réapprovisionné au fur et à mesure de son utilisation.

Une coordination s'organise avec le service des routes du Département de Vaucluse et l'ASF (Autoroutes du Sud de la France).

À la demande de la Préfecture, un centre d'hébergement est ouvert au centre Georges Brassens pour accueillir les automobilistes sinistrés sur l'autoroute.



..... LES RÉFLEXES QUI SAUVENT



Ne prenez pas la route.



Ne montez pas sur un toit.



Écoutez la radio : 100.4 FM
France Bleu Vaucluse.
Ayez des piles en réserve.
Respectez les consignes des autorités.



Ne touchez pas aux fils électriques
tombés à terre.



Abritez vous sous un toit solide.

LES SÉISMES ET MOUVEMENTS DE TERRAIN



- Un séisme est une fracturation brutale de roches en profondeur, créant des failles dans le sol ou en surface, et se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments.

Les dégâts qui en découlent sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

- Le mouvement de terrain est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau ou de l'homme.

À Bollène, les lieux dits « Le Peyron » (gisement de terre réfractaire - Noyères) et « Désouillères », collines à l'extrémité nord du site de Barry (carrières souterraines) sont particulièrement vulnérables.

Des règles de construction dites parasismiques :

Les architectes, maîtres d'œuvre et constructeurs doivent tenir compte de ces règles, variables en fonction de la sismicité de la zone et de la catégorie de la construction ; en revanche, le renforcement parasismique des bâtiments existants est en général coûteux.

Le risque dans la commune :

Bollène est dans une zone de sismicité modérée classée 3.

Que font les secours ?

Les sapeurs pompiers installent un poste de commandement mobile, un poste de commandement avancé et une chaîne médicale.

Ils disposent d'équipements de reconnaissance, d'écoute, de sauvetage, d'étalement et de percement.

L'évaluation des risques d'explosion consécutive à des fuites de gaz inflammable est réalisée par les services de GRDF et les services d'incendie et de secours.

Que font les services municipaux ?

Pour un sinistre «géographiquement restreint» (effondrement d'immeuble par exemple) la Commune déclenche les secours et active la cellule de crise.

Dans le cas d'un sinistre plus important, le Préfet peut déclencher le dispositif ORSEC et éventuellement le plan d'hébergement.

..... AVOIR LES BONS RÉFLEXES EN CAS DE SÉISME



À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide.



À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...
Si vous êtes en voiture, restez-y.



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre.



Fermez le gaz et l'électricité.

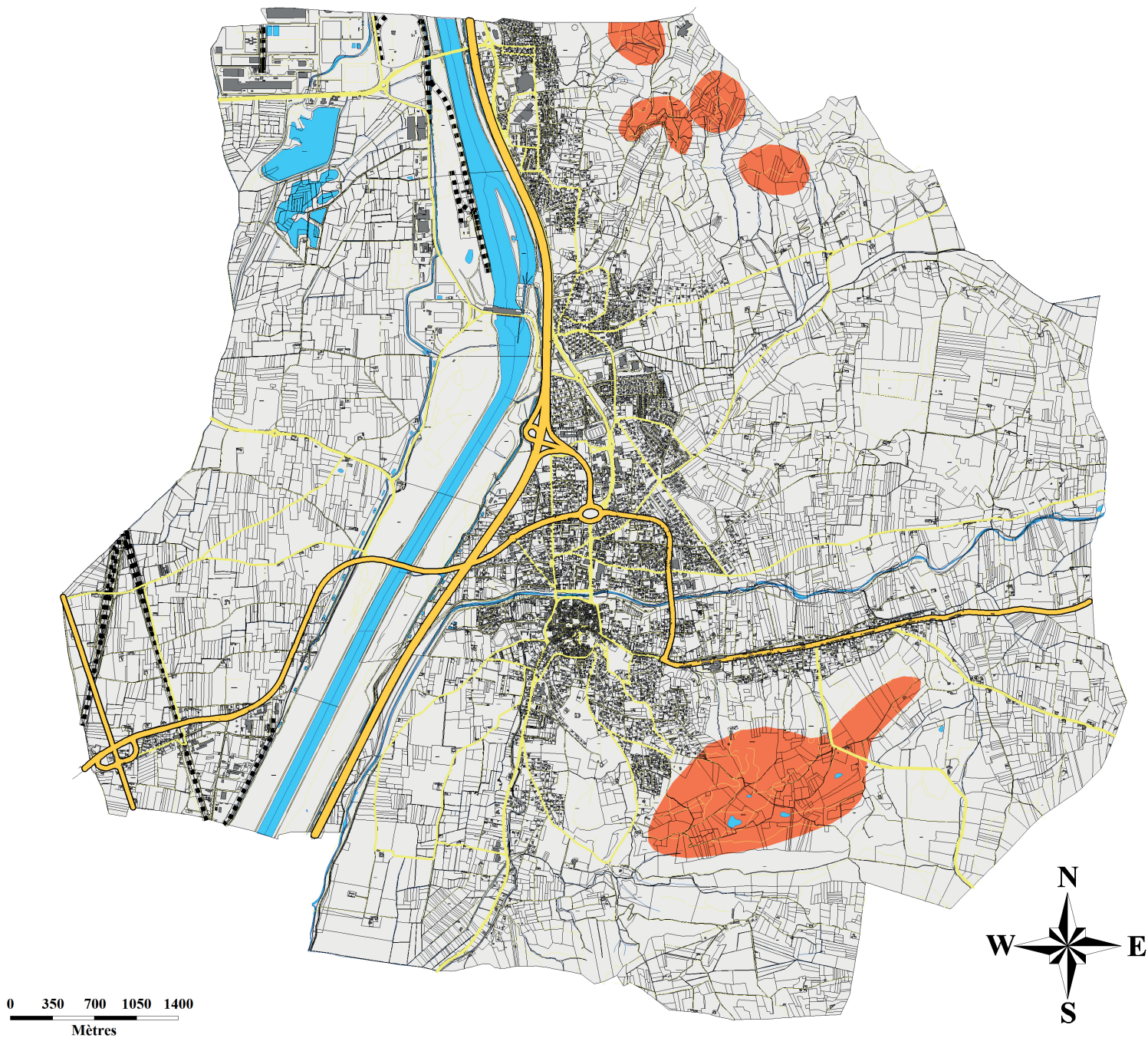


Évacuez les bâtiments et n'y retournez pas.
Ne prenez pas l'ascenseur.



Écoutez la radio : 100.4 FM France Bleu Vaucluse.
Ayez des piles en réserve.
Respectez les consignes des autorités.

ZONES IMPACTÉES PAR LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



CADASTRE

- Parcelle
- Bâtiments

HYDROGRAPHIE

- Tronçon cours d'eau
- Surface eau

RESEAU ROUTIER

- 1. Autoroute
- 2. R. nationale
- 3. R. départementale
- 4. R. communale
- 5. Chemin communal
- 6. Non classé

RESEAU FERROVIAIRE

- Chemin de fer

ALEA MOUVEMENT DE TERRAIN

- Zones soumises aux mouvements de terrain

LA RUPTURE DE BARRAGE



Le danger réside dans la rupture du barrage ou sa submersion, par suite d'une crue importante, d'un gros éboulement tombant dans sa retenue ou d'un séisme.

Lors d'une rupture, on observe en aval une inondation catastrophique comparable à un raz de marée précédé par le déferlement d'une onde de submersion.

Le risque dans la commune :

Le barrage de Donzère - Mondragon (ou barrage André Blondel situé à Bollène Écluse) est un barrage hydroélectrique avec écluse construit en 1947.

L'écluse de Bollène est celle dont la hauteur entre l'aval et l'amont est la plus grande de France : 23 mètres.

Le canal de Donzère-Mondragon alimente en eau froide la centrale nucléaire du Tricastin.

Que font les secours ?

Dès l'alerte, le Préfet déclenche le dispositif ORSEC et active le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS).

Si nécessaire, la gendarmerie, les sapeurs pompiers, la police municipale évacuent la population menacée vers des sites de sécurité.



..... AVOIR LES BONS RÉFLEXES EN CAS DE RUPTURE DE BARRAGE



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer. Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours. Il faut être patient même si l'information peut sembler longue à venir.



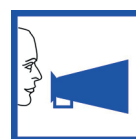
Fermez et calfeutez portes, fenêtres et ventilations. Éloignez-vous-en.



Fermez le gaz et l'électricité.



Montez à pied immédiatement dans les étages des immeubles repérés.



Respectez les consignes des autorités.



Écoutez la radio : 100.4 FM France Bleu Vaucluse. Ayez des piles en réserve. Respectez les consignes des autorités.

LE RISQUE INDUSTRIEL



Le risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves, pour le personnel, les riverains, les biens, et l'environnement.

Le risque dans la commune :

- À Bollène, la société Butagaz était soumise à la directive Seveso, en raison des produits utilisés, traités et stockés.
Cette usine a été démantelée en 2016.
- L'explosion de Silo



LE RISQUE NUCLÉAIRE



Le risque nucléaire est un événement accidentel engendrant des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel d'exploitation de l'installation nucléaire, la population avoisinante et l'environnement.

Le risque dans la commune :

Avec le site industriel, nucléaire et scientifique du Tricastin, une grande partie de la ville de Bollène se situe dans le périmètre réflexe des 5 kms, et toute la commune est incluse dans le périmètre de sécurité des 20 Kms

En prévention :

À l'initiative des Préfets de la Drôme de l'Ardèche, du Vaucluse et du Gard, un Plan Particulier d'Intervention (PPI) a été élaboré pour le site du Tricastin.

Il s'agit d'un plan d'urgence guidant l'action des pouvoirs publics pour la gestion d'une crise radiologique et /ou chimique. Ce document de caractère opérationnel est utilisé par l'ensemble des services, avec comme premier objectif la mise en oeuvre d'actions de protection des populations. Des exercices sont régulièrement organisés par les quatre Préfets.

Que font les secours ?

Trois postes de commandement PC sont mis en oeuvre :

- un PC Fixe dans les locaux de la Préfecture de la Drôme
- un PC Opérationnel est installé à proximité de la zone
- un PC Exploitant situé dans les locaux de l'exploitant

Que font les services municipaux ?

Le Maire de Bollène ou l'un de ses représentants intègre le PC Opérationnel, réunit la Cellule Communale de Sécurité, celle-ci se met en relation avec le PC Fixe.

Suivant les consignes données par la Préfecture, les services municipaux peuvent être amenés à diffuser l'alerte aux populations, la mise à l'abri ou l'évacuation et la prise des comprimés d'iode.

Les points de blocage et déviation nécessaires sont mises en place.

L'accueil, l'hébergement et le ravitaillement des personnes évacuées sont également pris en charge par la commune.



..... LES RÉFLEXES QUI SAUVENT



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer. Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance.



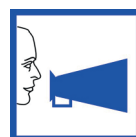
Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours. Il faut être patient même si l'information peut sembler longue à venir.



Fermez et calfeutez portes, fenêtres et ventilations. Éloignez-vous-en.



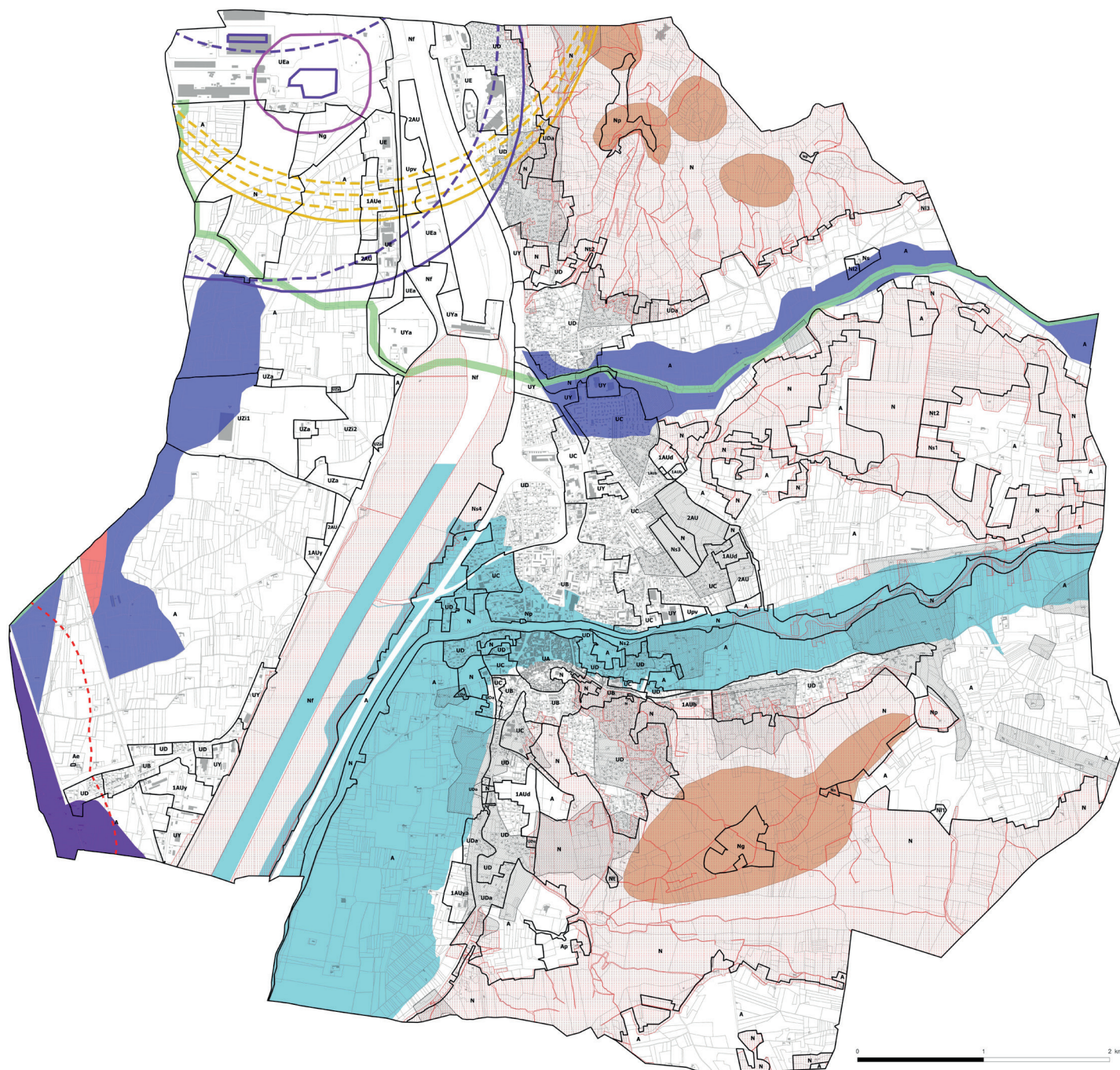
Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



Respectez les consignes des autorités.



Écoutez la radio : 100.4 FM France Bleu Vaucluse. Ayez des piles en réserve. Respectez les consignes des autorités.



Installations Eurodif Production
Zone d'effet des accidents à cinétique rapide des installations du site nucléaire du Tricastin

- Effets chimiques létaux
- Effets chimiques irréversibles
- Effets radiologiques - 10 mSv

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Ce risque se caractérise par un accident de transport de matières dangereuses de type inflammable, toxique, explosif, radioactif ou corrosif.

Un tel accident peut provoquer un incendie, une explosion ou une pollution de l'air, des sols, ou de l'eau.

Il peut survenir dans tous les modes de transport qu'il soit routier, ferroviaire, aérien, fluvial ou dans les canalisations de gaz naturel (gazoduc).

Le risque dans la commune :

L'autoroute A7, avec une sortie à Bollène, la RN 7, le canal de Donzère-Mondragon et la voie de chemin de fer sont des axes au flux très important.

De nombreuses matières dangereuses y transitent. Une canalisation Gaz (gazoduc) traverse également la commune d'Est en Ouest à hauteur du quartier de Saint-Pierre.

Que font les secours ?

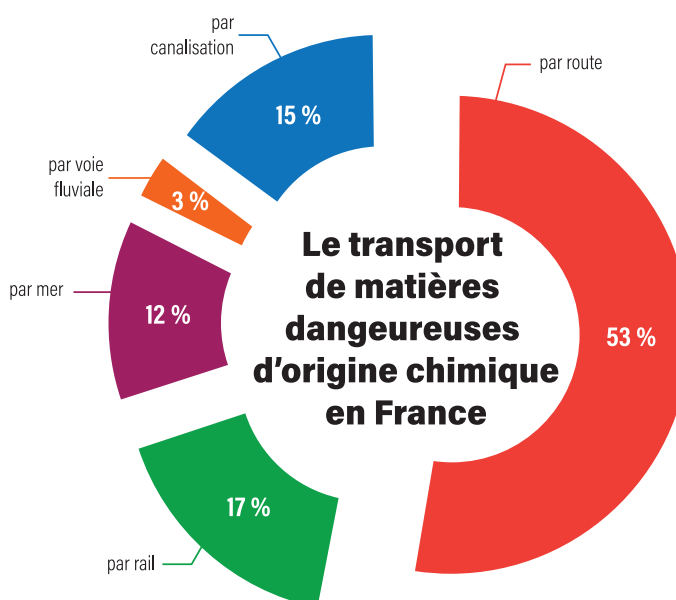
Les sapeurs pompiers appuyés par une cellule mobile d'intervention chimique et d'une cellule mobile d'intervention radiologique, procèdent à des mesures de détection, et à des prélèvements d'échantillons.

Si l'accident est particulièrement grave, le Préfet déclenche le dispositif ORSEC.

La Gendarmerie et la Police municipale réalisent les déviations de la circulation et font respecter le périmètre de sécurité.

Que font les services municipaux ?

La cellule de crise est convoquée, elle se met en relation avec les autorités et selon l'évaluation des risques sanitaires communiquée par les services de l'État, participe à la coordination des structures médicalisées.



..... LES RÉFLEXES QUI SAUVENT



Ne fumez pas, pas de flammes ni d'étincelles.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer. Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance.



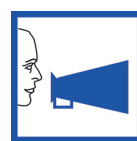
Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours. Il faut être patient même si l'information peut sembler longue à venir.



Fermez et calfeutez portes, fenêtres et ventilations. Éloignez-vous-en.



Respectez les consignes des autorités.



Écoutez la radio : 100.4 FM France Bleu Vaucluse. Ayez des piles en réserve. Respectez les consignes des autorités.

LE RISQUE RADON



Le radon est un gaz naturel radioactif, inodore et incolore dont l'inhalation présente un risque pour la santé

Ce gaz provenant de la désintégration de l'uranium et du radium au sein de la croûte terrestre se diffuse dans l'air et se dissout dans l'eau. Il émet des particules rayonnantes, qui une fois inhalées se logent dans les voies respiratoires et favorisent l'apparition et le développement du cancer des poumons. Le risque s'accroît avec le temps d'exposition et la concentration en radon de l'air.

Où se localise-t-il ?

Sa présence et sa concentration ne sont pas homogènes sur le territoire : elles dépendent des propriétés de la roche et du sol, et des caractéristiques des habitations. Les formations géologiques particulièrement concernées sont les massifs granitiques, les grès et les schistes noirs.

A l'extérieur, la concentration en radon de l'air est faible. Elle devient élevée à l'intérieur des bâtiments par effet de confinement.

Au sein des habitations, la teneur en radon a tendance à être plus forte dans les sous-sols et les vides sanitaires, et varie selon l'architecture, la ventilation et le chauffage. L'accumulation du radon peut provenir des parties habitables en contact avec le sol et des intrusions externes.

Comment s'en prévenir ?

Mesuré en becquerels (Bq) à l'aide d'un dosimètre, lorsque la concentration en radon de l'air dépasse 300Bq/m³, des études doivent être menées pour en déceler l'origine.

Selon les résultats de ce dépistage et les caractéristiques de l'habitation, les mesures concerneront l'amélioration:

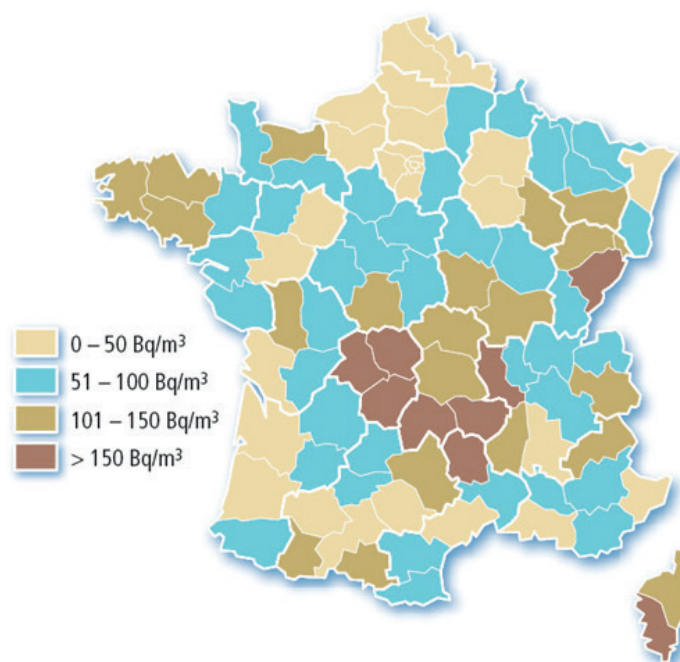
- De l'étanchéité (limitation du transit du radon par le sol)
- De la ventilation (renouvellement de l'air)
- Du système de chauffage (aspiration du radon)

Note : Les travaux de réduction de l'exposition d'un bâtiment au radon peuvent faire l'objet d'une demande de financement auprès de l'agence nationale de l'habitat (l'ANAH).

Risque lié à la concentration en radon dans la commune ?

Conformément au Code de la Santé Publique, l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français, indique que Bollène est classée en zone 2 (potentiel faible avec facteurs géologiques particuliers).

Au sein même du département, le risque radon n'est pas homogène. Selon la nature du terrain, des villes ou des villages sont plus concernés que d'autres. Et même dans ces zones, selon la façon dont les habitations ont été construites (étanchéité des sous-sols, vides sanitaires, ventilations) ce risque diffère.



PLAN D’AFFICHAGE DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Les résidences de plus de 15 logements

- les Rosiers
- les Lauriers
- le Vélodrome
- La Rocade
- Le Beau Site
- Les Jardins
- la Martinière
- le Pont Neuf
- La Résidence Pasteur
- La Resclauso
- Résidence Frédéric Mistral
- Résidence René Char
- Résidence A. Daudet
- Résidence Curie (logements instituteurs)
- Ex Hôtel Bellevue
- Logements gendarmerie
- Résidence des santons

Les immeubles regroupant au moins 50 personnes

→ Écoles

- Groupe scolaire les Tamaris
- Groupe scolaire A. Blanc
- Groupe scolaire J. Giono
- Groupe scolaire Pierre et Marie Curie
- Groupe scolaire G. Péri
- Groupe scolaire G. Duffaud
- École Privée Sainte-Marie
- CES Eluard
- CES Boudon
- Lycée Lucie Aubrac
- Maison Familiale et Rurale (MFR)

→ Centres de loisirs et bâtiments administratifs

- Pénègue
- Saint-Ferréol
- Mairie
- Ilot Chaix
- Centre administratif Curie
- Crèche + halte garderie
- Pôle Bâtiments Travaux
- Service Cadre de vie rue Ampère
- le Clap
- Bibliothèque
- Conservatoire de Musique
- Cour Béroule
- Salle des fêtes la Cigalière
- Salle Brassens
- Espace Florence Forns
(centre de documentation provençale)
- Espace Ripert
- Bollène Aventure
- Office de Tourisme Intercommunal Provence Côté Rhône
- Office de Commerce
- CCRLP (Communauté de communes Rhône Lez Provence)
- Maison des terroirs

→ Centres sportifs

- Halle des sports Astaud
- Tribunes Anquetil
- Tribunes Bacconnier et gymnase Curie
- Cosec Eluard
- Piscine
- Tribunes Mounier
- Gymnase lycée Lucie Aubrac
- Stade Moto-ball
- Stade Blondel (derrière le lycée)
- Salle Omnisports Fanny Bertrand
- Tennis couverts
- Boulodrome couverts
- Complexe cycliste - piste BMX
- Salle de sport Basic Fit
- Salle de sport Keep Cool
- Stade Bollène Écluse
- Espace public Les jardins du Lez
- Studioform - Remise en forme

→ Centres religieux

- Église La croisière
- Église Saint-Pierre
- Église Saint-Blaise
- Église Saint-Martin
- Collégiale Saint-Martin
- Mosquée Bollène Écluse (ELFATH)
- Association des Témoins de Jehovah
- Centre chrétien du Tricastin
- Chapelle des trois croix
- Chapelle de l'ancien l'hôpital Pasteur
- Mosquée ASVE (ancien locaux Equinox)
- Chappelle de Bauzon

→ Centres médicaux

- EHPAD Les allées de Chabrières
- SCI Aeria (avenue Rombeau)
- Centre Médico Social Cours Résistance
- Maison médicale Intercommunale Les Cèdres
- Laboratoire d'Analyses (Bd. Allende - Av. Jean Moulin)

→ Locaux associatifs

- Espace de l'amitié (Oustau de l'amista)
- Espace Senos - FRAP
- Foyer Saint-Blaise
- Foyer la Croisière
- La Maison du Puy (Oustau piuei)
- Maison des générations
- Maison des Récollets
- Mille Club Curie

→ Centres commerciaux

- Centre Leclerc
- Tridôme / Casa / Jouet Club / La Halle aux vêtements
- Halle aux légumes
- Boulangerie de Marie
- Biocop
- Batkor
- GIFl
- GEMO
- Intermarché
- Décathlon
- Meubles But
- Meubles Pont
- Meubles Combe
- SHOES
- ALDI
- Kiabi
- Optique 2000
- Gemo / Zeeman / restaurant chinois
- Orchestra
- Zone Commerciale les Servattes
- SCI Maya (Ickowicz)
- Magasin ACTION
- Géant Viande
- Norauto
- BioMystral
- Général d'optique

→ Centres industriels

- Tardier
- Sactar
- Pragelinet
- SOCATRI
- Zac Pan Europarc
- ZI la Croisière

→ Divers

- Pompiers
- Gendarmerie
- La Poste
- Colonies (plus en activités sur déclaration des exploitants)

→ Hôtels / restaurants

- Hôtel B&B
- Ibis Budget
- Burger King
- Campanile
- Le Chêne Vert
- Mc Donald's
- Mac Coco
- Le Pour koi pas
- Mas de Flore
- O Wok (Royal d'Asie)
- Le France
- Le Paris
- Le XVIII^e
- Hôtel du Lez
- Hôtel Formule 1
- Hôtel l'ANVIA
- A M'en donné
- La P'ose
- La Pizette Bollène
- Les Pins
- Restaurant de l'Ecluse
- Kim Long
- Restaurant DASIAN
- Subway
- Tartines de l'arche
- Poivre Rouge
- Pizza Gilbert
- La Flambée
- L'intemporel
- L'escapade Gourmande

→ Parc résidentiel de Loisirs

- La vallée de Barry

→ Camping - Aire

- La Simioune
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Chalets troglodytes du Ventoux

ACCIDENTS OU ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS À BOLLÈNE

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS À BOLLÈNE AYANT DONNÉ LIEU À ARRÊTÉS DE RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE

Évènements	Début	Fin
Tempête	06 novembre 1982	10 novembre 1982
Inondation et coulées de boue	23 août 1987	24 août 1987
Inondation et coulées de boue	11 octobre 1988	12 octobre 1988
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1 ^{er} mai 1989	30 septembre 1989
Inondation et coulées de boue	29 août 1992	29 août 1992
Inondation et coulées de boue	13 septembre 1993	14 septembre 1993
Inondation et coulées de boue	22 septembre 1993	24 septembre 1993
Inondation et coulées de boue	30 septembre 1993	1 ^{er} octobre 1993
Inondation et coulées de boue	6 janvier 1994	12 janvier 1994
Inondation et coulées de boue	6 octobre 1997	7 octobre 1997
Inondation et coulées de boue	8 septembre 2002	10 septembre 2002
Inondation et coulées de boue	16 novembre 2002	18 novembre 2002
Inondation et coulées de boue	1 ^{er} décembre 2003	4 décembre 2003
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1 ^{er} juillet 2017	30 septembre 2017

ACCIDENTS TECHNOLOGIQUES SURVENUS À BOLLÈNE

- 2 février 1998 : rupture de la porte amont du sas de l'écluse du barrage blondel, une vague meurtrière provoque 2 morts.
- 8 juillet 2008 : rejet d'uranium dans le milieu naturel (Gaffière – Lauzon) par l'entreprise Socatri filiale d'Areva.

SOYEZ ALERTÉS

EN CAS DE RISQUES MAJEURS



FEUX
DE FÔRET



TRANSPORT
MATIÈRES
DANGEREUSES



INONDATIONS



CHUTES
DE NEIGE



SÉISMES ET
MOUVEMENTS
DE TERRAIN



RUPTURE
DE BARRAGE



ACCIDENTS
INDUSTRIELS



RISQUE
NUCLÉAIRE

INSCRIVEZ-VOUS !

sur www.inscription-volontaire.com/bollene

MESSAGE VOCAL • SMS • MAIL



Ou flashez ici !

Consultez le document
d'information communal sur
les risques majeurs de la Ville
sur www.ville-bollene.fr





Éditeur : Mairie de Bollène
Directeur de la publication : Anthony ZILIO, maire de Bollène
Crédits photos : service communication
Illustrations : Freepik, service communication
Dépôt légal de publication : février 2022
Impression : Imprimex Bollène
Tirage : 8 500 exemplaires
Place Reynaud de la Gardette – 84500 BOLLÈNE | www.ville-bollene.fr